

# Qui ? Quand ? Quoi ?

Le bulletin périodique de la Commune de Limersheim.

**Numéro 045 – novembre 2024**

## Edito du Maire

Chers habitants,

L'automne voit notre forêt environnante changer de couleur et bientôt les feuilles quitteront les arbres, marquant la fin d'un cycle, pour un repos bien mérité après un long labeur débuté au printemps.

Dans quelques jours, nous célébrerons le 106<sup>ème</sup> anniversaire de la fin de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale et aussi nous commémorerons l'Armistice à 11h00 devant le monument aux morts, place du Souvenir. Le mois de novembre est également marqué par la traditionnelle collecte de la Banque Alimentaire organisée en partenariat avec le Conseil Municipal des Enfants qui aura lieu le samedi 23 novembre dans la salle de Cérémonie.

Enfin afin de commencer la dernière ligne droite vers les fêtes de fin d'année, l'Association pour le don du sang organisera sa troisième édition de l'after work de Noël, le vendredi 29 novembre, place de l'église.

Cette année encore, la municipalité est heureuse de renouer avec la manifestation tant attendue par nos aînés, le traditionnel repas de Noël, le dimanche 1<sup>er</sup> décembre. Nous avons également le plaisir de vous proposer deux nouveautés : Actémo Théâtre en partenariat avec la Communauté des Communes du Canton d'Erstein présentera son spectacle théâtral « Projection privée » les 7 et 8 décembre et nos associations locales innovent avec un marché de Noël le 15 décembre à l'école, rue du Lin.

Belle entrée dans le temps de l'Avent et Bonne lecture à tous !

Votre Maire, Stéphane SCHAAL



## Commemoration de l'Armistice

L'ensemble du Conseil Municipal vous invite à la commémoration de l'Armistice de la Première Guerre Mondiale, le **11 Novembre 2024, à 11h**, devant le Monument aux Morts.

Les enfants du Conseil Municipal sont invités à participer activement à la cérémonie.

Un vin d'honneur sera servi à la salle des cérémonies pour clôturer cette cérémonie commémorative.





# Victime d'une atteinte aux biens : vous pouvez désormais porter plainte intégralement en ligne

Vous vous êtes fait voler votre portable ou votre carte bancaire ? Vous avez été victime d'un cambriolage ? Un de vos biens a été dégradé (graffitis sur la façade de votre habitation, rayure sur votre voiture...) ? Vous avez désormais la possibilité de porter plainte à distance, sans avoir à vous déplacer au commissariat ou à la gendarmerie, à condition que vous ne connaissiez pas l'auteur de l'infraction.

Le service Plainte en ligne vous permet depuis le 15 octobre 2024 de déposer une plainte grâce à une démarche entièrement dématérialisée. Les infractions prises en charge via ce dispositif sont les faits d'atteinte aux biens, donc notamment :

- ⇒ les vols ;
- ⇒ les cambriolages ;
- ⇒ les abus de confiance ;
- ⇒ les dégradations volontaires ou involontaires d'un bien ;
- ⇒ les infractions concernant le dépôt sauvage ou la collecte des ordures ;
- ⇒ les escroqueries (en dehors de celles commises sur Internet, qui sont prises en charge par le dispositif THESEE).

**Vous ne pouvez porter plainte en ligne que si vous ne connaissez pas l'auteur des faits.** Si vous connaissez son identité (prénom et nom), vous devez vous rendre dans un commissariat de police ou à la gendarmerie de votre choix, ou adresser un courrier au tribunal judiciaire du lieu de l'infraction ou du domicile de l'auteur de celle-ci. Le fait d'être en mesure de fournir des éléments permettant d'identifier l'auteur des faits (sa description, son domicile, certaines de ses habitudes...) n'est pas considéré comme une connaissance de son identité.

## À noter

Ce nouveau service remplace Pré-plainte en ligne qui vous permettait jusque-là d'effectuer une pré-déclaration en ligne pour signaler une atteinte aux biens. Cette précédente démarche dématérialisée ne vous dispensait cependant pas de vous rendre dans un commissariat ou une gendarmerie pour signer votre déclaration, voire la compléter. Dans le cadre du service Plainte en ligne, la signature de la plainte est aussi dématérialisée. Le service a été expérimenté en Gironde à partir de fin 2023, avant d'être généralisé à l'ensemble du territoire.

## Pour porter plainte en ligne vous devez dans l'ordre :

- ⇒ vous rendre sur la plateforme dédiée « Ma sécurité » ;
- ⇒ vous identifier avec FranceConnect via vos identifiants [impôts.gouv.fr](https://impots.gouv.fr), [ameli.fr](https://ameli.fr), l'identité numérique La Poste... (vous pouvez choisir de ne pas le faire, mais dans ce cas en fin de déclaration vous devrez prendre rendez-vous dans un commissariat de police ou une gendarmerie de votre choix afin d'y présenter une pièce d'identité permettant de vous authentifier) ;
- ⇒ remplir votre déclaration avec tous les détails relatifs à l'infraction dont vous avez été victime (lieu et date de l'infraction, présence ou non de témoins, l'objet du préjudice...) ;
- ⇒ valider votre déclaration.

Un agent prend ensuite en charge votre déclaration sous 48 heures, puis sauf circonstances particulières celle-ci est traitée dans les 7 jours qui suivent.

L'agent analyse si votre déclaration remplit les conditions pour faire l'objet d'un procès-verbal de plainte. Si c'est le cas, vous êtes informé qu'une copie numérique du procès-verbal de plainte est disponible. Une fois votre déclaration transformée en procès-verbal de plainte, l'enquête judiciaire débute.

Si l'agent considère au contraire que votre déclaration ne remplit pas les conditions pour faire l'objet d'un procès-verbal de plainte, vous recevez un courriel précisant le motif de ce rejet.

## À noter

En fonction des éléments que vous avez déclarés sur le service Plainte en ligne, vous pouvez être contacté par un policier ou un gendarme pour venir compléter votre déclaration dans un commissariat ou une gendarmerie.



## Le 0 800 112 112 : un numéro qui vous rappelle en cas d'urgence

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2024, si vous sollicitez un service d'urgence par téléphone, vous serez rappelé par le 0 800 112 112.

Malaise, incendie, personne blessée, accident de la route, harcèlement... vous avez contacté un numéro d'urgence ? Désormais, vous serez recontacté via le **0 800 112 112**. Ce numéro est gratuit, **le fait de décrocher ne vous sera pas facturé ni surtaxé**. Il n'y a aucun risque à répondre à cet appel, ce n'est pas un spam.

Pour ne pas être surpris s'il s'affiche sur votre écran de téléphone, vous pouvez l'ajouter au répertoire de votre smartphone sous l'appellation « Services d'urgence » ; vous saurez ainsi que vous pouvez répondre en toute confiance.

### Il existe 12 numéros d'urgence gratuits :

- ⇒ 15 - Samu (Service d'aide médicale d'urgence)
- ⇒ 17 - Police ou gendarmerie
- ⇒ 18 - Sapeurs-pompiers
- ⇒ 112 - Numéro d'urgence européen
- ⇒ 114 - Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes
- ⇒ 115 - Urgences sociales (Samu social)
- ⇒ 119 - Enfance en danger
- ⇒ 116 000 - Enfants disparus
- ⇒ 116 117 - Permanence des soins ambulatoires
- ⇒ 191 - Sauvetage aéronautique
- ⇒ 196 - Sauvetage maritime
- ⇒ 197 - Alerte attentat

### À savoir

Le 0 800 112 112 ne prend pas directement d'appel d'urgence, c'est un numéro qui rappelle le demandeur uniquement.

Si vous rappelez le 0 800 112 112, un message vocal vous indiquera de rappeler le service d'urgence classique contacté précédemment.



## Purges du réseau d'eau potable

La prochaine campagne de purges du réseau d'eau potable s'effectuera

**du 12 au 15 novembre prochain**

Pendant cette période, une baisse de pression pourra être observée. Cette durée peut varier en fonction de la qualité de l'eau rencontrée



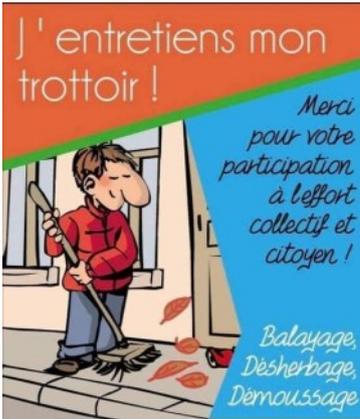
## Chasse - Dates des Battues

### Battues Grands Gibiers

Lundi 18 novembre 2024 à 9 heures

# Un devoir du villageois

Bien qu'appartenant au domaine public, l'entretien des trottoirs est à la charge des habitants.



"Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé, et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation"

Chaque riverain a la responsabilité d'entretenir un périmètre sur le trottoir devant son domicile afin d'éviter les éventuelles chutes dues à la présence de feuilles humides, neige ou verglas.

Il est donc nécessaire de réaliser différents types d'entretien :

- le désherbage ;
- le balayage des feuilles et autres détritiques ;
- le nettoyage de la neige et du verglas ;
- la prévention des accidents avec la mise en place de sel, de sable, de cendres ou de sciures de bois.

## Qu'en est-il des arbres et des haies ?

Chaque riverain doit élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure de voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachant pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie)



## Biodéchets

### utilisation du sac Kraft

Le saviez-vous ? Jeter vos biodéchets en vrac dans les bornes peut favoriser l'apparition de nuisibles et entraîner des odeurs désagréables.

La solution ? Utiliser les sacs en papier kraft pour vos biodéchets !

Ces sacs sont biodégradables et assurent une gestion optimale des déchets organiques.



Bonus : ils sont disponibles en libre-service dans l'entrée de la Mairie, grâce à Quentin, notre ouvrier communal, qui a fabriqué ce beau et fonctionnel distributeur de sacs krafts.

Si votre bioseau est endommagé, vous pouvez en récupérer un autre directement à la Mairie.

**Merci pour votre engagement pour un environnement plus propre**



## Kòmm mît

Découvrez Kòmm mît : votre nouvelle application de covoiturage sur le territoire.

En partenariat avec la plateforme **Karos**, la Communauté de Communes du Canton d'Erstein a décidé de proposer une offre de covoiturage pour les trajets domicile/travail.

L'utilisation est très simple :

Téléchargez l'application Karos, créez votre compte et renseignez votre rôle (passager, conducteur ou les deux). L'application vous mettra en relation avec des usagers qui effectuent le même trajet que vous.

A savoir que le conducteur perçoit un prime covoiturage de l'Etat de **100€** : soit **50€** dès le premier covoiturage et **50€** au 10ème trajet qui sera directement versé sur la cagnotte Karos. Cette prime est valable jusqu'au 31/12/2024.

### Pour le fonctionnement du règlement :

Le passager règle 1€ pour un trajet jusqu'à 30km (puis 0,10€/km supplémentaire).

Le conducteur quant à lui perçoit 2€ pour un trajet jusqu'à 30km (puis 0,10€/km supplémentaire).

La différence entre ce que le conducteur perçoit et ce que paie le passager est pris en charge par la Communauté de Commune du Canton d'Erstein.

**Exemple** : Pour un trajet d'Erstein à Mutzig de 25km. Le passager règle 1€ et le conducteur perçoit 2€.



Téléchargez l'application Karos dès maintenant et rejoignez la communauté de covoitureurs engagés.  
Disponible sur Android et iOS !

## Est-il obligatoire de mettre son nom sur sa boîte aux lettres ?

Si votre logement a été construit après 1979, vous êtes dans l'obligation de posséder une boîte aux lettres normalisée. Ce qui inclut de mettre au minimum son nom sur sa boîte aux lettres. Le numéro de votre habitation doit également être lisible.

Si vous êtes locataire dans un immeuble, vous devez vous plier aux règles définies par la copropriété. Dans une maison louée, vous devez logiquement également consulter votre propriétaire.

Souvent le nom sur le bail est le nom choisi pour figurer sur la plaque. Vous ne pouvez pas changer les noms inscrits comme vous le souhaitez.

Même si c'est une obligation, c'est également un devoir. Si vous n'avez pas de nom sur la boîte aux lettres, ne vous étonnez pas de ne pas recevoir vos colis. Les services de poste et de livraisons n'ont pas forcément le temps de chercher si cette adresse est effectivement la votre.

Pour mener à bien la distribution du courrier et des colis, il est beaucoup plus efficace pour votre facteur d'avoir une belle plaque de boîte aux lettres avec votre identité. Inscrire son nom sur une boîte aux lettres n'est pas bien compliqué ! Et d'ailleurs, si vous souhaitez protéger votre identité, votre nom de famille est suffisant.

### Comment écrire son nom ?

Vous n'avez pas d'obligation sur comment inscrire votre nom sur la boîte aux lettres. Certaines personnes ne choisissent que d'y mettre leur nom de famille alors que d'autres y placeront tous les habitants.



## Repas annuel des aînés

Toute personne âgée de 68 ans et plus est cordialement invitée au traditionnel repas des aînés, qui aura lieu le

**dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024.**

Les courriers d'invitation ont été déposés dans votre boîte aux lettres. Si vous n'avez pas reçu votre invitation, contactez le secrétariat de la mairie, afin de procéder à votre inscription.

## Assistante Maternelle



## Liste des Assistantes Maternelles

Angélique DRUPT  
Emmanuelle GRAILLOT  
MAM Le Voyage du Koala

14D, rue des Noyers  
56, rue Circulaire  
10 rue du Vin

07-67-31-23-96  
06-22-38-28-76  
levoyagedukoala@gmail.com



## Maxi Flash

Maxi Flash est un journal hebdomadaire d'informations locales de proximité diffusé sur les secteurs de Obernai, Molsheim, Erstein, Ottrott et Barr.

Il est dorénavant disponible dans la cour de la mairie, n'hésitez pas à venir vous servir.

Bonne lecture



## Urbanisme

Demandeur	Objet <i>A = Accordé / R = Refusé / T = Tacite</i>	Décision
ZEIL Yolande	Installation de panneaux photovoltaïques 69, rue Circulaire	A : 09/10/2024
ZEIL Hervé	Installation de panneaux photovoltaïques 5, rue du Fossé	A : 09/10/2024
APRAHAMIAN Pierre	Installation de panneaux photovoltaïques 6, rue des Noyers	A : 16/10/2024

## Travaux d'automne



Les samedi 19 Octobre 2024, quelques bénévoles et le Conseil Municipal des enfants se sont mobilisés pour effectuer des travaux d'élagages, d'arrachage de mauvaises herbes, de nettoyage et d'embellissement de nos deux cimetières.

**Un grand merci à eux !**



## Recherche Musicien



A l'occasion des prochains Vœux du Maire le 5 janvier 2025, nous sommes à la recherche d'un musicien bénévole pour animer la cérémonie.

Merci de transmettre votre candidature à l'adresse [mairie@limersheim.net](mailto:mairie@limersheim.net) avant le 10 décembre 2024.

# Les Donneurs de Sang de Limersheim

Le comité des donneurs de sang vous invite à une soirée conviviale pour ouvrir la période de Noël.



## AfterWork de Noël



Venez nombreux partager un moment féerique pour rentrer dans la période de l'Avent !!!



Vin chaud



Bière de Noël



Petite Restauration



Potée de Noël



Bredle



Arrangements de Noël



Organisé par les Donneurs de Sang de Limersheim  
Soutenu par la Comcom du Canton d'Erstein



Vendredi 29 Novembre 2024  
à partir de 18h00  
Place de l'église - Limersheim



## Théâtre à Limersheim

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Communauté des Communes du Canton d'Erstein héberge une résidence d'artistes : la compagnie Act'émo Théâtre. Dans ce cadre, deux représentations d'une pièce de théâtre « PROJECTION PRIVEE » seront proposées à titre gratuit dans la salle de motricité de l'école de Limersheim, rue du Lin, les :

- ⇒ Samedi 7 décembre à 19h30
- ⇒ Dimanche 8 décembre à 17 heures

**Uniquement sur inscription** auprès du secrétariat de la Mairie au

⇒ 03 88 64 27 67

⇒ mairie@limersheim.net

Attention : places limitées (50 personnes)

### Ça se passe UN SOIR...



Un homme rentre chez lui en pleine nuit, accompagné d'une fille passablement éméchée, rencontrée en boîte. Il tombe nez à nez avec sa femme absorbée par *Amour gloire et luxure* qu'elle regarde en boucle jusqu'à l'overdose et qui semble plus préoccupée par la suite de sa série préférée que par les frasques de son mari. Celui-ci, profitant de l'aubaine, file avec la fille dans la chambre...

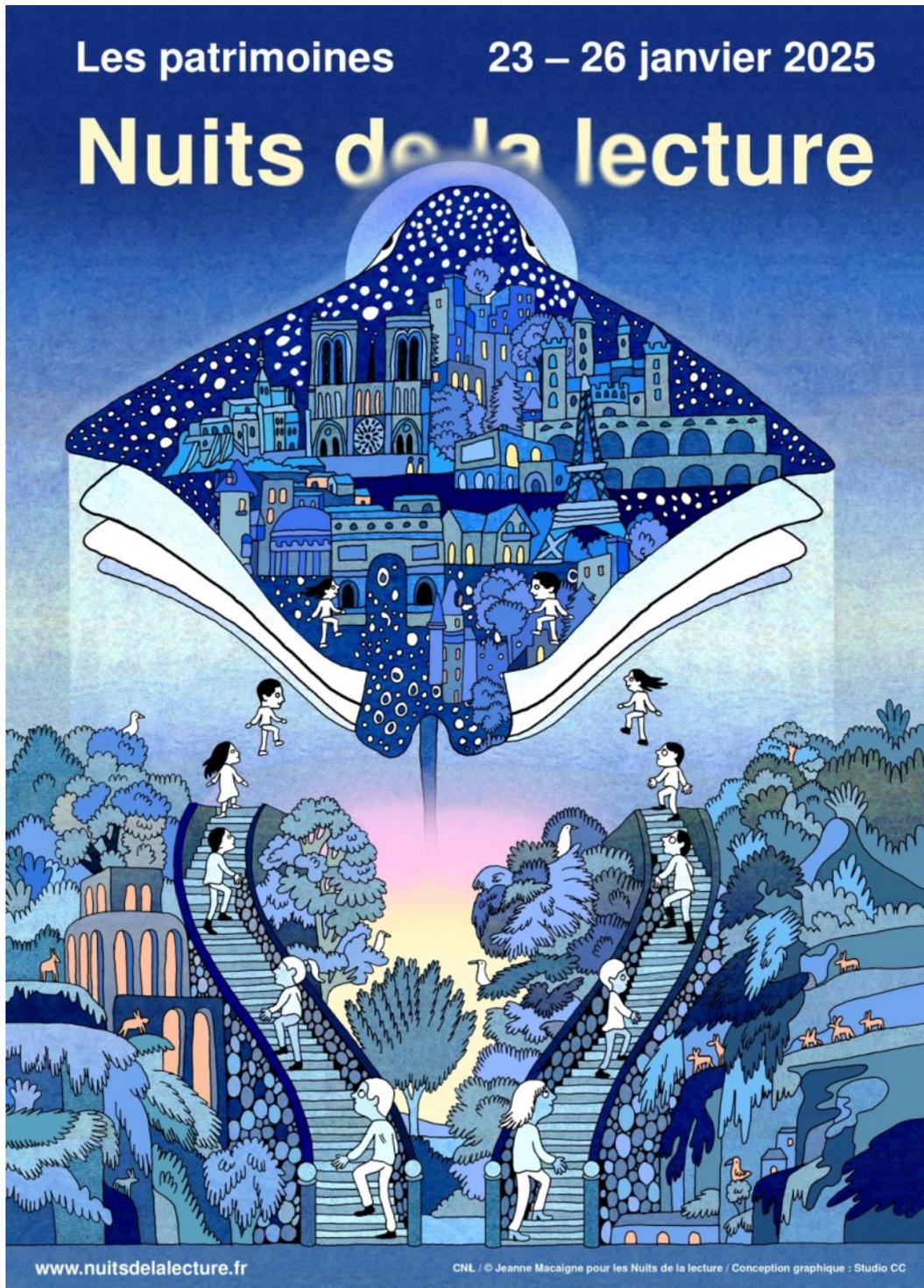


# Nuit de la lecture

La bibliothèque participera aux prochaines Nuits de la lecture sur le thème des patrimoines le vendredi 24 et le samedi 25 janvier 2025.

Les différentes animations proposées toucheront le jeune public, mais aussi un public familial et adulte. Le programme détaillé sera affiché ultérieurement et disponible sur le site internet de la bibliothèque à partir de fin novembre.

Une publication sera également faite sur la page Facebook.



## Horaires d'ouverture

Lundi et Vendredi  
de 16 à 17 heures

Mercredi  
de 18.30 à 20 heures

Samedi  
de 14 à 16 heures



Bibliothèque de Limersheim

Bibliothèque du réseau de la CCCE



3, rue du Lin  
Email : [pointlecturelimersheim@gamil.com](mailto:pointlecturelimersheim@gamil.com)  
<https://bibliothequelimersheim.bibenligne.fr/>

 Bibliothèquelimersheim

 bib\_lim



**Banque Alimentaire**  
du Bas-Rhin

# Collecte Alimentaire

**\*\*Du lundi 18 au vendredi 22 novembre**  
dans le hall de l'école

**\*\*Le samedi 23 novembre**  
**De 9h à 12h**  
à la salle de cérémonie  
(place du souvenir )



**Les enfants vous accueillent**  
**et vous proposent aussi de ramener**  
**vos vieux bijoux fantaisie**

**Qu'ils offriront**  
**à l'association**

**« vaincre la mucoviscidose »**



## On a besoin de vous !

Banque Alimentaire du Bas-Rhin  
Tél: 03 74 95 48 53 ou 03 88 40 30 40  
Mail: [ba670.collecte@banquealimentaire.org](mailto:ba670.collecte@banquealimentaire.org)

[banquealimentaire.org](http://banquealimentaire.org)     

# Marché de Noël

Les bénévoles de la bibliothèque, les parents d'élèves, la chorale et les enfants du Conseil Municipal s'associent pour vous offrir ce moment **festif, collaboratif et solidaire**.

Vous pourrez y trouver des cadeaux à offrir, pourquoi pas en dénichant un bijou vendu par l'association « vaincre la mucoviscidose », vous restaurer avec une bonne soupe, un vin chaud, Une bière.



Les enfants vous serviront gâteaux, bredeles et boissons diverses. Vous aussi pouvez contribuer en rapportant une carotte, une pomme de terre, un poireau....bref un légume pour que tout au long de la journée Isabelle puisse alimenter notre « soupe collaborative » pendant que les enfants écouteront le joli conte de **la soupe aux cailloux**. **D'autres animations leur sont proposées.**

## MARCHÉ DE NOËL

*solidaire*

### LE 15 DÉCEMBRE

Ecole de Limersheim, rue du lin  
10:00 - 18:00

Créations artisanales  
Animations pour les enfants  
Chants de Noël  
Boissons et gâteaux



*En solidarité avec l'association Vaincre la mucoviscidose*



RÉUTILISER



RÉDUIRE



RÉPARER

# VOTRE AVIS EST PRÉCIEUX

Participez à la consultation  
publique du Plan d'Actions  
de réductions des déchets :  
le PLPDMA

**DU 28 OCTOBRE  
AU 17 NOVEMBRE**



Les déchets,  
arrêtons d'en faire  
des tonnes !

Service Communication de la Communauté de Communes du Canton d'Erstein / Ne pas jeter sur la voie publique

## 1 TELÉCHARGEZ :



le programme Local de  
Prévention des Déchets  
Ménagers sur le site de la  
Communauté de Communes  
du Canton d'Erstein :



[cc-erstein.fr](http://cc-erstein.fr)

## 2

## DONNEZ VOTRE AVIS

SUR LES ACTIONS PROPOSÉES :

@ par mail à [service.om@cc-erstein.fr](mailto:service.om@cc-erstein.fr)

✉ sur papier libre dans votre Mairie  
ou au Service Déchets Ménagers :  
2 rue du Couvent 67150 Erstein



# SE DÉPLACER

en TER depuis Limersheim

## 2 TRAINS PAR HEURE VERS STRASBOURG

Le saviez-vous ? De nombreux trains circulent chaque jour depuis la gare de Limersheim. Découvrez en détail l'offre TER Fluo au départ de votre commune :

### En semaine

- **2 TER par heure** en période de pointe,
- Des trains **entre 5h30 et 22h35**, en correspondance à Strasbourg avec les TGV,
- Des **horaires faciles à mémoriser.**  
(7<sup>h</sup>01, 7<sup>h</sup>31, 8<sup>h</sup>01, 8<sup>h</sup>31...)

### vers Strasbourg

**27** | en **18**  
allers-retours | minutes  
quotidiens | seulement

### Le week-end

De nombreux trains circulent également **les week-ends**. Shopping, balades, musées ... quel que soit votre loisir préféré, pensez TER !

### vers Strasbourg

**18** | **14**  
allers-retours | allers-retours  
le samedi | le dimanche

Découvrez les horaires des trains desservant votre commune en flashant le QR code ou sur notre site [ter.sncf.com/grand-est](http://ter.sncf.com/grand-est)





# Caritas Alsace

## la solidarité en circuit court

Institution de charité alsacienne depuis 1903, Caritas Alsace agit dans toute la région. Face à des demandes toujours plus nombreuses, **y compris en Centre Alsace et dans la partie Sud du Bas-Rhin**, les bénévoles agissent courageusement pour lutter contre la pauvreté, grâce au soutien des donateurs.

La force de Caritas Alsace, c'est l'action de proximité. L'association dispose d'un maillage de 80 lieux d'accueils, répartis partout en Alsace. Cette présence sur tout le territoire permet d'agir efficacement et rapidement. En 2023, les bénévoles ont accompagné plus de 23 000 personnes en situation de précarité, soit une hausse d'activité de 20% en un an !



**Dans la moitié Sud du Bas-Rhin**, Caritas Alsace compte des équipes et des épiceries solidaires à Molsheim, Fegersheim, Geispolsheim, Rhinau, Benfeld, Erstein, Rosheim, Obernai, Sélestat et dans les vallées de Villé et de la Bruche. En 2023, les 209 bénévoles du secteur ont aidé 526 familles en situation de pauvreté. En plus de l'aide alimentaire, les bénévoles du territoire ont mis l'accent sur la lutte contre la solitude, dont souffrent notamment les seniors isolés.



**2 155 familles ont été reçues dans l'une des 13 épiceries sociales de Caritas Alsace en 2023.**



Ce sont les donateurs qui donnent à Caritas Alsace les moyens d'agir, pour une aide efficace et de proximité. Mais les familles qui viennent demander de l'aide aux bénévoles sont toujours plus nombreuses. C'est pourquoi l'association lance un grand appel à la générosité en cette fin d'année. Chaque don aidera à faire reculer la pauvreté en Alsace.



**Les bénévoles de Caritas ont distribué 783 tonnes d'aides alimentaires en 2023.**



*Pour rappel, tout don à Caritas Alsace, organisme reconnu d'intérêt général, donne droit à une réduction d'impôt de 75% (et 66% au-delà de 1000€). Un don de 100€ ne coûte donc plus que 25€ après impôt. Don sécurisé sur [caritas-alsace.org](http://caritas-alsace.org), ou par chèque à l'ordre de Caritas Alsace, 5 rue St-Léon, 67082 Strasbourg Cedex.*



# Le Souvenir Français

**Le Souvenir Français** a été créé en 1887 par François-Xavier NIESSEN, un Alsacien optant.

Le Souvenir Français est placé sous le haut patronage des présidents de la République.

Le Souvenir Français est une association nationale, mémorielle, qui observe une stricte neutralité dans les domaines politiques, confessionnels et philosophiques.



François-Xavier NIESSEN

Il a un triple objectif :

1. sauvegarder : les tombes et les monuments élevés à la gloire de ceux et de celles qui sont morts pour la France ou qui l'ont honorée par leur engagement,
2. se souvenir : en participant aux cérémonies commémoratives et en incitant les classes de l'enseignement primaire et secondaire à participer à ces cérémonies,
3. transmettre : la mémoire par la connaissance de l'histoire, par le partage des valeurs de la République, en intervenant dans les établissements scolaires, les conseils municipaux, en veillant à ce qu'aucun élève ne quitte sa scolarité sans avoir visité au moins un site mémoriel et en contribuant au financement de ces voyages.

Le **comité du Grand Ried** agit en partenariat avec les communes, les historiens, les enseignants et les anciens combattants pour transmettre la mémoire vers les jeunes générations plus particulièrement.

Vous pouvez suivre l'action de notre comité via notre site Internet et notre page Facebook :

<https://souvenir-francais-grand-ried.fr/>

<https://www.facebook.com/CdGRduSF>

**Notre action vous semble utile, vous pensez que la transmission de la mémoire est importante, alors :**



Les bulletins d'adhésion sont disponibles sur notre site Internet.

LE SOUVENIR FRANÇAIS

Association nationale  
reconnue d'utilité publique  
le 1<sup>er</sup> février 1906



**Lundi fermé**

## Déchetterie d'Erstein

**Mardi** : de 13h00 à 17h55

**Mercredi** :  
de 9h00 à 11h55  
et de 13h00 à 17h55

**Jeudi et vendredi** :  
de 13h00 à 17h55

**Samedi**  
de 09h00 à 11h55  
et de 14h00 à 16h55

**Dimanche** : de 09h00 à 11h55

**Accès :**  
L'accès se fait sur **présentation obligatoire d'un badge magnétique.** Présenté à la borne automatisée à l'entrée de la déchetterie, celui-ci vous permet l'accès au service aux heures d'ouverture du site.

**Attention** : L'accessibilité au site prend fin cinq minutes avant la fermeture



## Prochains Conseils Municipaux



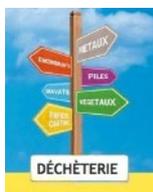
Lundi 9 décembre

## Déchetterie de Hindisheim

Pour vos déchets verts, bois et gravats la déchetterie décentralisée d'Hindisheim est ouverte :

**Samedi**  
de 9h00 à 12h00

**Lundi**  
de 16h00 à 18h00 (en été)



## Journée défense et citoyenneté (J.D.C.)

Tout jeune, fille ou garçon, a l'obligation de se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3ème mois suivant, en vue d'effectuer une Journée obligatoire Défense et Citoyenneté.



## Horaires d'ouverture au public

### Mairie de Limersheim

**Accueil du public :**

Lundi de 09h00 à 12h00  
Mardi de 09h00 à 12h00  
Mercredi de 09h00 à 12h00  
Jeudi de 09h00 à 12h00 et  
de 16h00 à 19h00  
Vendredi de 09h00 à 12h00

**Permanence du maire et des adjoints :**

Les jeudis de 18h00 à 19h00, avec possibilité de rendez-vous.

## Informations Légales

Qui ? Quand ? Quoi ? Numéro 45  
Novembre 2024  
édité par la Mairie de Limersheim

Informations institutionnelles :  
[www.limersheim.fr](http://www.limersheim.fr)

Brèves / news : [www.facebook.com/](https://www.facebook.com/com-)  
com-



Le Maire,

  
Stéphane SCHAAL